

La coopération entre les bibliothèques et l'école n'a pas une si longue histoire. À peine de quoi nouer des fiançailles, eût-on dit jadis. Rappelons quelques événements récents liés par une réelle continuité : une enquête à grande échelle, conduite par la FFCB¹ en 1993 et soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture, auprès des établissements scolaires de la maternelle au lycée et des bibliothèques municipales et départementales, a permis de voir de plus près l'état pas terriblement enthousiasmant de cette coopération qui se heurte à une méconnaissance réciproque et à des actions fondées sur des personnes plus que sur les missions de chaque partenaire.

Une université d'automne en 1993 à la Grande Motte, réunissant des responsables des deux bords, a permis d'en approfondir les résultats². Dans ces colonnes mêmes, Caroline Rives, avec un article intitulé « Bibliothèques et école : une histoire d'amour qui finira (probablement) bien »³, présentait les recommandations issues de cette université, parmi lesquelles figurait la nécessité de publier un document de référence présentant les informations nécessaires à la mise en œuvre de cette coopération.

En partenariat, et pour répondre à cette attente, a été élaboré et publié en 1996 le *Guide de la coopération bibliothèque-école*⁴. La même bande, à la tête de laquelle se trouvent l'infatigable Béatrice Pedot de la FFCB et l'équipe du CRDP de Créteil qui publie la revue *Argos*, a monté une nouvelle université de quatre jours qui s'est tenue à l'automne dernier, intitulée « Les BCD aujourd'hui : identité et partenariat »⁵, et dont voici quelques échos très partiels.

D'un côté comme de l'autre, on a vu quelques beaux spécimens de la coopération au niveau zéro : l'Éducation nationale dans tout son pédagocentrisme, son jargon, sa difficulté à se décentrer et ses ambiguïtés terribles quand elle prétend « déscolariser » la lecture, face à : « Mais nous on voit la lecture autrement, c'est la lecture

ÉCHOS

À QUAND UN PACS ENTRE LES BCD ET LES BM ?

1. Fédération française de coopération entre bibliothèques.

2. *Bibliothèque, école : quelles coopérations ?* Rapport d'enquête par Jean-Marie Privat, actes de l'université de la Grande Motte « Les relations entre les bibliothèques publiques et le monde scolaire : complémentarité et coopération », 26-29 octobre 1993, sous la direction de Béatrice Pedot et Caroline Rives, éd. FFCB-CRDP de Créteil, 1994.

3. *La Revue des livres pour enfants*, n°157, printemps 1994.

4. Claire Boniface, Françoise Lagarde, Marie-Claire Millet, Béatrice Pedot, Caroline Rives, éd. FFCB-CRDP de Créteil, 1996.

5. Dont les actes seront prochainement publiés par le CRDP de Créteil dans un numéro hors-série d'*Argos*, la revue des BCD et des CDI.

ÉCHOS

plaisir et on reçoit beaucoup de classes par an, on leur fait des animations et les enfants sont contents ». Vous croyez que je caricature.

Côté Éducation nationale, Jean Hébrard⁶ a commencé par un discours provocateur qui a déprimé l'auditoire en affirmant que les BCD, ça n'allait pas du tout. Il s'est même demandé s'il ne fallait pas supprimer le dispositif. On a pensé qu'il plaisantait.

On n'a pas rigolé du tout en voyant Jean-Marie Privat⁷ et Marie-Christine Vinson⁸ désosser un enregistrement vidéo d'une séance avec de jeunes enfants en BCD. Ils ont montré comment, sous les apparences d'une pseudo-situation problème, peut persister une logique d'enseignement transmissif et dogmatique d'un enseignant dont la parole envahissante atrophie celle des élèves ; comment finalement l'adulte fait obstacle à l'apprentissage : terrifiant. La BCD habille des pratiques anciennes. Mais on aurait aimé, pour que ce soit équitable, voir analysées certaines pratiques de bibliothécaires qui laissent songeur.

Dominique Bucheton⁹, grâce à ses observations d'élèves de collège, a analysé différentes postures possibles par rapport au texte littéraire. En prolongeant sa réflexion, on pourrait peut-être se mettre d'accord entre enseignants et bibliothécaires sur les approches possibles du texte littéraire avec les jeunes lecteurs : ce que me fait ce livre (l'analyse de l'aliénation émotive que j'accepte de subir), ce que me dit ce livre sur le monde (tout livre est un essai), comment il est fait pour créer ces effets sur moi (l'approche du travail du créateur).

J'ai utilisé de nombreuses fois en formation la cassette vidéo réalisée par La Joie par les livres sur la BCD d'Aizenay en Vendée. Mais j'ai pu cette fois admirer le directeur de l'école en vrai. À Aizenay, il n'y a pas de bibliothèque municipale, ni d'aide de l'Éducation nationale. Joël Blanchard a présenté de nombreux exemples de réalisations remarquables fondées sur un travail d'équipe qui existe depuis 1980 et une pédagogie coopérative exemplaire.

6. Inspecteur général, coauteur avec Anne-Marie Chartier du *Discours sur la lecture* (1880-1980), BPI, 1989.

7. Professeur à l'université de Metz, qui a codirigé le colloque sur la scolarisation de la littérature de jeunesse qui s'est tenu à Metz en 1995.

8. Maître de conférences à l'IUFM de Metz.

9. Maître de conférences à l'IUFM de Montpellier.

Les initiatives des élus (à Nantes, Port-de-Bouc, Paris) n'ont pas toujours été bien reçues par les participants de l'université ; la méfiance vis-à-vis de démarches électoralistes, la crainte des dérives idéologiques et de l'empiétement sur des terrains professionnels laissent penser que la lecture n'est pas l'affaire des politiques. Pourtant, réjouissons-nous que des municipalités développent des politiques de lecture. Elles peuvent rejoindre la philosophie initiale des BCD définie ainsi dans la circulaire fondatrice : « La BCD ne saurait être seulement un « équipement » supplémentaire dont serait dotée l'école ; sa mise en place doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'école et dans le projet local de développement de la lecture »¹⁰.

ÉCHOS

Pour finir, je voudrais donner toute leur importance aux propositions de Cécile Dérioz, bibliothécaire à Vénissieux qui a une expérience et une réflexion précieuses dans le domaine de la collaboration entre les bibliothèques et les écoles¹¹. Son intervention a été un grand moment lors de cette université. Elle distingue trois types de service en direction des BCD : *le service déconcentré* lorsque la ville met à disposition de chaque BCD du personnel municipal ; *le service centralisé*, avec des bibliothécaires qui centralisent la gestion des BCD (achats, traitement des documents), des animations, voire des formations ; *le service de coordination* : un ou plusieurs bibliothécaires ont pour mission de dynamiser un réseau de BCD, la gestion et l'animation restant à la charge des enseignants. L'expérience montre que le troisième type est souvent le plus efficace.

Quel que soit le type de service choisi, Cécile Dérioz constate que la dynamique de partenariat BCD-BM définit des missions qui élargissent le champ d'action des bibliothécaires municipaux : la mise à disposition de documentation pédagogique sur les BCD et la littérature de jeunesse, des interventions en BCD de la part des bibliothécaires pour des activités prédéfinies, la gestion de budgets (livres, mobilier, animation, formation), la formation (d'enseignants, de parents, d'aides éducateurs, d'ATSEM¹²) sur des sujets divers, le lancement et la coordination de projets éducatifs et culturels, la collecte et la circulation de l'information, l'animation et la coordination de groupes partenariaux, la concertation et la médiation avec les élus, mais aussi avec les IEN, les conseillers pédagogiques...

10. Circulaire n°84-360 du 1er octobre 1984, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n°36 du 11 octobre 1984.

11. Elle avait organisé les 16 et 17 novembre 1995 une rencontre de bibliothécaires travaillant avec ou dans les BCD : cf. son article à ce sujet dans *Argos*, « Les BCD sont entrées dans les villes », n°18, décembre 1996.

12. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

ÉCHOS

Il me semble hélas que ces propositions ne sont pas recevables actuellement par un certain nombre de bibliothécaires qui pensent que les BCD ne sont pas leur affaire. Pour que deux mondes cessent de coexister, il faut que les enseignants collaborent avec les bibliothécaires autrement qu'en les considérant comme des prestataires de service. Il faut que les bibliothécaires acceptent de dire non à des enseignants qui ne sont pas dans une dynamique de projet partagé, voire négocié. Mais il faut également que les bibliothécaires acceptent de parler de pédagogie et reconnaissent qu'ils ont eux aussi une mission éducative. Comme dit Max Butlen, l'un des « pères fondateurs » des BCD, dans un partenariat réussi, j'ai dans mon jeu les atouts de l'autre. Ainsi, plutôt qu'un mariage d'amour où toujours rime avec divorce, un véritable PACS peut unir ces partenaires.

Claire Boniface
Inspectrice de l'Éducation nationale.